



France-Allemagne : dépasser les différends pour renforcer la souveraineté européenne

Paul MAURICE

► Points clés

■ Face aux difficultés actuelles, le moteur franco-allemand doit devenir un outil de pilotage pragmatique, adapté à l'évolution de la relation bilatérale.

■ Les coopérations franco-allemandes doivent se concentrer sur les enjeux de souveraineté européenne, notamment de défense et numériques, en s'appuyant sur des priorités opérationnelles communes et une gouvernance clarifiée.

■ Le tandem franco-allemand doit rester le moteur de la réforme de l'Union européenne en accompagnant l'élargissement et le renforcement de la souveraineté européenne par des adaptations institutionnelles et financières.

■ La méthode de travail franco-allemande doit faire du Conseil des ministres franco-allemand un véritable instrument de pilotage stratégique, fondé sur des priorités, un suivi et des résultats mesurables.

Introduction

Malgré les difficultés actuelles, la relation entre la France et l'Allemagne demeure l'un des principaux facteurs de stabilité et d'impulsion de l'Union européenne (UE). Toutefois, cette centralité historique ne saurait masquer les profondes évolutions intervenues au cours de la dernière décennie. L'élargissement de l'UE, la transformation de l'environnement stratégique européen, les crises successives – financière, migratoire, sanitaire puis sécuritaire – ainsi que les recompositions géopolitiques mondiales ont progressivement modifié les conditions dans lesquelles s'exerce le leadership franco-allemand en Europe.

La « relance » franco-allemande initiée avec l'arrivée de Friedrich Merz à la chancellerie en mai 2025 et sa mise en œuvre lors du Conseil des ministres franco-allemand (CMFA) de Toulon en août 2025 avait pour objectif de pallier ces difficultés¹. Force est néanmoins de constater que les ambitions affichées n'ont été que partiellement traduites dans les faits. La relation franco-allemande traverse en effet depuis le début de l'année 2026 une séquence où les difficultés conjoncturelles se combinent à des divergences plus profondes de priorités, de méthode et de culture stratégique.

Dans un contexte marqué par l'enlisement de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et par l'intervention américaine en Iran, auxquelles s'ajoutent les incertitudes quant à la solidité du lien transatlantique et la montée des enjeux de souveraineté économique et technologique face à la Chine, la réunion du prochain CMFA ne doit pas être envisagée comme un simple exercice de ritualisation bilatérale. Celui-ci doit au contraire constituer un format resserré de décision, orienté vers un nombre limité de dossiers prioritaires, assorti d'objectifs opérationnels, de mécanismes de suivi et d'une volonté explicite de traiter les désaccords plutôt que de les différer.

Une relation éprouvée par les tensions

Le premier constat est celui d'une relation objectivement fragilisée. Les tensions récentes ne relèvent pas uniquement de la séquence politique actuelle (accord de l'UE avec le Mercosur, utilisation des avoirs russes gelés...), elles s'inscrivent dans une dynamique plus longue de divergence sur les priorités européennes, la défense, l'industrie, la politique énergétique et le rapport aux États-Unis de Donald Trump. En effet, depuis plusieurs années, des « mauvaises ondes » traversent la relation franco-allemande, au-delà même des seuls dossiers capacitaires, en raison de visions sensiblement différentes dans la manière d'organiser la puissance européenne². Ces

1. P. Maurice, « Relancer le partenariat franco-allemand ? Les ambitions du Conseil des ministres franco-allemand - Enjeux d'un leadership conjoint en Europe », *Éditoriaux de l'Ifri*, Ifri, 27 août 2025, disponible sur : www.ifri.org.

2. P. Maurice et M. Semo, « Merz-Macron, les mauvaises ondes de la relation franco-allemande », *Cultures Monde*, France Culture, 20 février 2026, disponible sur : www.radiofrance.fr.

évolutions confirment que la relation est devenue plus transactionnelle, chaque partenaire évaluant davantage les coopérations au regard de leurs bénéfices immédiats et de leurs coûts politiques à court terme. Cela se traduit notamment par une prudence croissante des autorités allemandes à l'égard des grands projets bilatéraux, dont la mise en œuvre est souvent jugée longue, complexe et politiquement risquée³.

Cette fragilisation trouve d'abord son origine dans les contraintes politiques internes auxquelles sont confrontés les deux gouvernements. En France, les marges de manœuvre sont réduites par une forte polarisation politique, par la contrainte budgétaire et par l'exigence de résultats concrets dans un contexte institutionnel plus instable qu'auparavant. En Allemagne, la coalition gouvernementale issue des élections fédérales de 2025 doit composer avec une opinion publique sensible aux enjeux de sécurité mais également préoccupée par l'avenir du modèle économique et social allemand. La dégradation de la compétitivité industrielle face à la Chine (dans les domaines de l'automobile, des machines-outils et de la chimie notamment) et les tensions sur les approvisionnements énergétiques depuis le début de la guerre en Ukraine en 2022 limitent, elles aussi, les marges d'action de Berlin. Dans ces conditions, les deux exécutifs disposent de moins de capital politique pour consentir des compromis coûteux au bénéfice du partenariat bilatéral⁴.

À ces facteurs conjoncturels s'ajoute une évolution plus profonde des référentiels stratégiques allemands. Depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement de Friedrich Merz en mai 2025, l'Allemagne est entrée dans une nouvelle phase de sa politique de défense, marquée par une accélération de son réarmement conventionnel et par l'affirmation d'une ambition de puissance, déjà entamée par le « changement d'époque » (*Zeitenwende*) orchestré par Olaf Scholz en 2022⁵. La réforme du frein constitutionnel à l'endettement, qui permet d'accroître durablement les investissements militaires, traduit la volonté de faire de la Bundeswehr la première armée conventionnelle d'Europe et de renforcer la base industrielle de défense allemande⁶. Cette montée en puissance s'accompagne d'une plus grande autonomie stratégique de Berlin, qui entend peser davantage sur les orientations de la sécurité européenne. Pour autant, cette évolution ne conduit pas à une convergence automatique avec la conception française de la souveraineté européenne : si l'Allemagne affirme un rôle croissant en matière de défense, elle continue d'inscrire son action dans le cadre de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) et du renforcement du pilier européen de l'Alliance⁷.

3. « FCAS-Hängepartie droht größeren Schaden als getrennte Wege anzurichten », déclaration du groupe parlementaire CDU-CSU au Bundestag, 22 avril 2026, disponible sur : www.cducsu.de.

4. J. Ross, « Deutschland muss sich neu erfinden », *Internationale Politik*, 4/2026, juillet-août 2026, p. 32-36.

5. T. Etzold, « Germany's Security and Defence Policies after the Zeitenwende: New Government, New Direction? », *Report*, 4/2025, Norwegian Institute of International Affairs, 2025, disponible sur : www.nupi.no.

6. M. Krpata, « Redémarrer l'économie allemande : entre impératifs économiques, sociaux et de défense », *Études de l'Ifri*, Ifri, mai 2026, disponible sur : www.ifri.org.

7. J. Möhring, « La Bundeswehr : de la Zeitenwende à l'Epochenbruch », *Notes du Cerfa*, n° 189, Ifri, février 2026, disponible sur : www.ifri.org.

La France, quant à elle, continue de raisonner prioritairement en termes de souveraineté politique, d'autonomie de décision et de liberté d'appréciation stratégique. Depuis le discours de la Sorbonne de 2017 jusqu'aux interventions présidentielles plus récentes sur la souveraineté européenne, Paris défend une conception selon laquelle l'UE doit être en mesure d'agir de manière autonome lorsque les intérêts européens l'exigent. Cette approche ne remet pas en cause l'Alliance atlantique mais cherche à réduire les dépendances critiques vis-à-vis des États-Unis, qu'il s'agisse des capacités militaires, des technologies numériques, des chaînes d'approvisionnement industrielles ou du financement de l'innovation. Les différences entre Paris et Berlin tiennent donc moins aux objectifs généraux – renforcer la sécurité européenne – qu'à la définition des instruments permettant d'y parvenir.

Le différentiel entre les deux cultures stratégiques apparaît avec une acuité particulière dans les grands programmes industriels de défense. L'échec, acté en juin 2026, du développement commun du pilier chasseur de nouvelle génération (*New Generation Fighter*, NGF), au sein du Système de combat aérien du futur (SCAF), constitue à cet égard un tournant majeur dans les relations franco-allemandes. Après plusieurs années de blocages sur la gouvernance du programme lancé par Emmanuel Macron et Angela Merkel en 2017, à propos du partage industriel, des droits de propriété intellectuelle et de la maîtrise d'œuvre, Paris et Berlin ont finalement acté l'abandon du développement d'un avion de combat commun, mettant fin à ce qui devait constituer le projet emblématique de l'Europe de la défense⁸. Cet échec dépasse le seul différend entre les industriels Dassault Aviation et Airbus Defence and Space : il révèle des conceptions divergentes de la coopération capacitaire européenne. Là où la France considérait le NGF comme le prolongement de son autonomie stratégique et de sa souveraineté industrielle, l'Allemagne privilégiait une gouvernance plus intégrée et un partage des responsabilités entre partenaires. Cette séquence illustre les limites des grands programmes européens lorsqu'ils ne reposent pas sur une convergence préalable des intérêts stratégiques et industriels⁹. Elle plaide pour une approche à l'avenir plus pragmatique des coopérations franco-allemandes, fondée sur des projets ciblés, une gouvernance clarifiée et des objectifs opérationnels clairement partagés.

Dans ce contexte, l'avenir du char commun du futur, le *Main Ground Combat System* (MGCS), constitue désormais un test majeur de la coopération industrielle franco-allemande. Les avancées enregistrées en 2025 sur l'architecture du programme devront être consolidées par une gouvernance industrielle stable et une convergence durable des besoins opérationnels. À cet égard, la décision sur l'évolution de la gouvernance de l'entreprise franco-allemande KNDS est déterminante. En dotant le groupe d'une structure de pilotage plus intégrée, et malgré le report de l'entrée en

8. E. Archambault, « The Restructuring of FCAS. A Learning Opportunity for European Defense », *DGAP Policy Brief*, n° 10, German Council on Foreign Relations, juillet 2026, disponible sur : <https://dgap.org/>.

9. D. W. Versailles, « What the Failed Next Generation Fighter Jet Deal Means for European Defence », *The Conversation*, 12 juin 2026, disponible sur : <https://theconversation.com>.

bourse, Paris et Berlin ont cherché à dépasser les logiques nationales qui ont fragilisé d'autres programmes de coopération et à faire du MGCS un modèle plus robuste de coopération capacitaire européenne¹⁰.

Des coopérations encore structurantes

Il serait cependant excessif de considérer que le tandem franco-allemand est à bout de souffle. Malgré les tensions sur les grands projets, la coopération reste efficace lorsqu'elle est bien structurée et clairement pilotée. Son importance repose désormais moins sur son symbole que sur sa capacité à fédérer d'autres États autour de projets réalistes, concrets et financièrement soutenables. À cet égard, les années de pratique d'une relation de confiance politique et diplomatique, sans équivalent entre deux autres pays dans le monde, constituent un atout inestimable. Nourrie par un dialogue permanent sur l'ensemble des sujets d'intérêt commun, cette relation permet de bâtir des consensus durables et de se projeter dans le temps long, même si les résultats concrets n'apparaissent pas immédiatement. La coordination dans la lutte contre les ingérences étrangères lors des élections rappelle à ce titre la communauté de valeurs démocratiques européennes auxquelles adhèrent la France et l'Allemagne.

Le domaine de la dissuasion nucléaire illustre de manière particulièrement nette l'évolution récente de la relation franco-allemande. À la suite du discours de l'Île Longue du président de la République Emmanuel Macron sur la dissuasion nucléaire le 2 mars 2026, la France et l'Allemagne ont instauré un groupe de pilotage nucléaire de haut niveau, structurant pour la première fois un dialogue bilatéral régulier sur les enjeux doctrinaux et sur les capacités conventionnelles qui conditionnent la crédibilité de la dissuasion¹¹. En introduisant la notion de « dissuasion avancée », cette démarche ne remet pas en cause le caractère national de la dissuasion française. L'enjeu réside moins dans une européanisation de la dissuasion que dans le renforcement de son épaulement conventionnel (défense aérienne, alerte avancée, capacités de frappe dans la profondeur et outils spatiaux) qui en constitue l'environnement opérationnel. Elle traduit ainsi une logique de complémentarité renouvelée entre la France, forte de son expertise doctrinale en matière de dissuasion, et l'Allemagne, dont les capacités industrielles, technologiques et financières peuvent contribuer à consolider ces piliers conventionnels¹². Pour Berlin, l'enjeu consiste moins à participer directement à la composante nucléaire française qu'à mieux comprendre les implications stratégiques d'une éventuelle montée en puissance du pilier européen de sécurité. Même si les autorités allemandes demeurent attachées au rôle central des États-Unis dans la dissuasion élargie, notamment le partage nucléaire au

10. « La France et l'Allemagne renforcent leur partenariat stratégique en s'accordant sur la gouvernance paritaire du fabricant de chars KNDS », *Le Monde*, 22 juin 2026, disponible sur : www.lemonde.fr.

11. « Déclaration conjointe du président Macron et du Chancelier Merz », Élysée, 2 mars 2026, disponible sur : www.elysee.fr.

12. H. Fayet, « La dissuasion nucléaire française à l'épreuve d'un nouvel ordre européen. Analyse du discours présidentiel du 2 mars 2026 », *Briefings de l'Ifri*, Ifri, 2 avril 2026, disponible sur : www.ifri.org.

sein de l'OTAN, elles reconnaissent de plus en plus la nécessité de développer des capacités européennes susceptibles de renforcer la résilience du continent en cas d'évolution du contexte transatlantique. Cette position explique le pragmatisme croissant observé dans les échanges franco-allemands sur ces questions¹³.

Plusieurs autres domaines offrent des perspectives de coopération particulièrement prometteuses, notamment la cybersécurité, l'intelligence artificielle (IA), la protection des données, le calcul haute performance, les infrastructures critiques, les technologies quantiques, les semi-conducteurs, le spatial ou encore l'innovation duale. Ces secteurs présentent un intérêt stratégique commun : ils répondent à des besoins capacitaires partagés à l'échelle européenne, relèvent autant de la sécurité que de la compétitivité, et s'appuient sur des complémentarités industrielles franco-allemandes tout en restant moins exposés aux blocages politiques et industriels que les grands programmes d'armement. Ils constituent ainsi des terrains propices à des coopérations plus rapidement opérationnelles¹⁴.

Le même raisonnement s'applique aux technologies critiques, où le partenariat franco-allemand peut jouer un rôle structurant en dépassant les déclarations d'intention pour favoriser des projets conjoints de recherche, des plateformes industrielles, des standards technologiques communs et des mécanismes de financement adaptés. L'objectif est d'accélérer l'émergence d'un écosystème européen plus autonome, notamment vis-à-vis des dépendances américaines et chinoises¹⁵. Dans cette perspective, l'initiative conjointe entre Mistral AI et SAP visant à développer une IA souveraine destinée aux administrations publiques illustre concrètement cette dynamique franco-allemande dans les technologies critiques, en combinant expertise logicielle, capacités industrielles et ambition de souveraineté numérique européenne¹⁶.

Le secteur spatial constitue un autre domaine d'opportunité de la coopération franco-allemande, au croisement des enjeux de sécurité, de compétitivité industrielle et d'autonomie stratégique. La *task force* initiée lors du CMFA de Toulon d'août 2025 offre un cadre pour rapprocher les positions des deux pays sur des dossiers clés, notamment en vue du Sommet international de l'espace de septembre 2026 : lanceurs européens, accès autonome à l'orbite, protection des infrastructures spatiales critiques et déploiement du programme IRIS², devenu essentiel pour les communications sécurisées

13. L. Gibadlo et J. Gotkowska, « Germany and Nuclear Deterrence: Dialogue with France while Preserving US Guarantees », Center for Eastern Studies, 2 mars 2026, disponible sur : www.osw.waw.pl.

14. « Deeptech : Bpifrance et SPRIND publient le rapport issu de la mission Franco-Allemande sur l'innovation de rupture, qui préconise une capacité française dédiée, sur le modèle de l'ARPA », Bpifrance, 18 juin 2026, disponible sur : <https://presse.bpifrance.fr/>.

15. P. Davies, « France and Germany Call for European AI Sovereignty at VivaTech », *Euronews*, 17 juin 2026, disponible sur : www.euronews.com.

16. « La France et l'Allemagne s'associent à Mistral AI et SAP SE pour lancer une IA souveraine destinée à l'administration publique », ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, 18 novembre 2025, disponible sur : <https://presse.economie.gouv.fr/>.

et la résilience européenne¹⁷. Cette dynamique s'inscrit toutefois dans un contexte de montée en puissance des ambitions spatiales allemandes. Berlin développe son écosystème du *New Space* et poursuit, en parallèle d'IRIS², un projet national de constellation satellitaire destiné à répondre aux besoins de la Bundeswehr via l'entreprise OHB¹⁸. Si cette initiative alimente les craintes d'une fragmentation des investissements européens, elle ne remet pas en cause les fortes complémentarités entre les deux pays. L'Allemagne demeure en effet dépendante de capacités critiques largement maîtrisées par la France, notamment pour l'accès autonome à l'espace. Une approche pragmatique de la coopération franco-allemande devrait privilégier une complémentarité industrielle fondée sur les avantages comparatifs de chaque partenaire plutôt qu'un partage systématique du leadership.

Un agenda européen à structurer autour de l'élargissement et de la souveraineté européenne

Au-delà des enjeux bilatéraux, le prochain CMFA doit être envisagé comme une étape de préparation des grands arbitrages européens à venir. Dans un contexte marqué par l'élargissement de l'UE, les débats sur sa réforme institutionnelle, les exigences croissantes de compétitivité, de sécurité et de souveraineté économique, ces dossiers ne peuvent plus être traités de manière cloisonnée. Ils s'inscrivent dans une même séquence politique, qui impose de penser conjointement l'évolution du fonctionnement de l'UE et les moyens de financer ses nouvelles ambitions stratégiques.

L'élargissement constitue un défi majeur pour le tandem franco-allemand. Face aux candidatures de l'Ukraine, de la Moldavie et des Balkans occidentaux, Paris et Berlin défendent une intégration progressive permettant aux États candidats de participer graduellement aux politiques de l'UE selon l'avancement de leurs réformes, afin de concilier crédibilité du processus d'adhésion et efficacité d'une Union élargie. Dans cette perspective, le rôle conjoint de la France et de l'Allemagne ne consiste pas seulement à soutenir politiquement l'élargissement, mais également à en définir les conditions institutionnelles. L'intégration progressive suppose en effet une réflexion parallèle sur l'adaptation du fonctionnement de l'UE, afin de garantir son efficacité décisionnelle. Les travaux engagés par Paris et Berlin sur les modalités de participation graduelle des futurs États membres s'accompagnent ainsi d'une réflexion sur l'extension du vote à la

17. Conférence « Research Meets Politics: Building a European Security Architecture in Space - A Franco-German Discussion » à l'Ambassade de France en Allemagne, 2 juin 2026, programme disponible sur : www.delorscentre.eu.

18. « L'Allemagne poursuit son projet satellite national en parallèle d'Iris² », *Upday*, 12 juin 2026, disponible sur : www.upday.com.

majorité qualifiée dans certains domaines, le renforcement de la capacité d'initiative de la Commission et l'évolution des équilibres institutionnels au sein d'une Union élargie¹⁹.

Cette réflexion sur l'élargissement et la réforme de l'UE ne peut être dissociée des négociations sur le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) pour 2028-2034. L'intégration potentielle de nouveaux États membres, conjuguée à l'émergence de priorités stratégiques en matière de défense, de compétitivité, d'innovation et de sécurité économique, rend inévitable une révision des équilibres budgétaires de l'UE. Dans la discussion entre Paris et Berlin, l'enjeu est double mais reste difficile : éviter que le financement de ces nouvelles ambitions ne repose sur des coupes horizontales affaiblissant les politiques européennes historiques, tout en engageant une réflexion sur la hiérarchisation des dépenses et la diversification des ressources de l'UE. À cet égard, le débat sur le prochain CFP devra nécessairement s'accompagner d'une discussion franco-allemande sur le renforcement des ressources propres afin de garantir un financement européen soutenable²⁰.

Afin de renforcer la compétitivité européenne, la débureaucratization apparaît comme un axe de convergence majeur du dialogue franco-allemand. Face à la complexité normative, à la lenteur des procédures et aux risques d'affaiblissement de la base industrielle, Paris et Berlin ont intérêt à faire de la simplification réglementaire un objectif politique structurant, et non un ajustement marginal. Cette priorité répond à des enjeux complémentaires : pour l'Allemagne, la préservation de la puissance industrielle dans un contexte de transition technologique et de concurrence internationale et pour la France, le soutien à l'innovation, à l'investissement et à la souveraineté productive²¹.

La politique migratoire constitue un enjeu majeur de la coopération franco-allemande : malgré des convergences de principe, Paris et Berlin peinent encore à les traduire en actions communes. La mise en œuvre du Pacte européen sur l'asile et la migration nécessitera une coordination beaucoup plus étroite entre les deux pays, notamment en matière de politique de retour, d'accords de réadmission avec les pays d'origine, de contrôle des frontières extérieures et de suivi des nouveaux mécanismes européens de solidarité. À défaut d'une telle coordination, les États membres continueront de privilégier des réponses nationales ou *ad hoc*, au risque de fragiliser la crédibilité du cadre commun récemment adopté²².

19. L. Bertuzzi, « Paris et Berlin prônent une "intégration progressive" dans l'UE à la veille du sommet », *Euronews*, 5 juin 2026, disponible sur : <https://fr.euronews.com/>.

20. V. Lequeux, « Budget européen : ce que défendent la France, l'Allemagne et les autres pays pour l'après-2027 », *Toute l'Europe*, 24 juin 2026, disponible sur : www.touteleurope.eu.

21. A. Alemanno et P. Mennerat, « Le plan des conservateurs allemands pour démanteler la bureaucratie européenne », *Le Grand Continent*, 20 mai 2026, disponible sur : <https://legrandcontinent.eu/>.

22. « Le Pacte Asile et migration entre en vigueur le 12 juin », Commission européenne, 11 juin 2026, disponible sur : <https://france.representation.ec.europa.eu/>.

Une méthode de travail plus pragmatique et opérationnelle recentrée sur les résultats

Dans le contexte actuel, le CMFA pourrait être conçu comme un instrument de pilotage stratégique centré sur un nombre limité de priorités à fort impact, plutôt que comme un exercice de relance symbolique. L'expérience récente montre que des annonces ambitieuses, sans mécanismes de mise en œuvre robustes, tendent à accroître les frustrations plutôt qu'à renforcer la coopération. L'enjeu est donc de substituer une logique de gestion de projets à une logique de déclarations d'intention.

Une première priorité pourrait consister à hiérarchiser les domaines de coopération. Plutôt que la dispersion actuelle, il serait préférable de concentrer l'effort sur un nombre limité de secteurs structurants – défense aérienne, espace, IA, cybersécurité, infrastructures critiques – afin d'en assurer la réalisation effective et le suivi politique.

Une deuxième évolution pourrait concerner la gouvernance. Chaque projet prioritaire gagnerait à être confié à un binôme ministériel franco-allemand, doté d'un calendrier, de jalons intermédiaires et d'indicateurs de suivi, pour sécuriser l'exécution et limiter les blocages liés aux contraintes techniques ou administratives.

Une troisième recommandation pourrait porter sur l'articulation avec le niveau européen. Les initiatives franco-allemandes devraient être conçues dès l'origine comme des « coalitions de projets » ouvertes à d'autres États membres partageant les mêmes objectifs, renforçant ainsi leur légitimité, leur portée et leur efficacité au niveau de l'UE.

Enfin, dans cette perspective, le dialogue stratégique franco-allemand, notamment dans le cadre du Conseil franco-allemand de défense et de sécurité, pourrait s'inscrire dans un cadre plus régulier et opérationnel, articulant sécurité, industrie et technologie, afin de mieux structurer les convergences et de renforcer la capacité conjointe à porter des initiatives européennes convaincantes.

Conclusion

Le pragmatisme ne constitue pas un renoncement à l'ambition européenne, il en est désormais la condition de réussite. Dans un contexte de fortes contraintes politiques internes – en France à l'approche de l'échéance présidentielle de 2027 et en Allemagne sous l'effet de la montée du parti d'extrême droite *Alternative für Deutschland*), notamment dans le cadre des élections à venir dans les Länder de l'Est en septembre 2026 –, la relation franco-allemande ne peut plus être pensée comme un prolongement automatique de l'héritage historique ni comme un réflexe de coopération systématique sans réflexion sur le contenu, les objectifs et leur mise en œuvre.

Dans certains domaines, elle doit évoluer vers une logique de partenariats ciblés, fondés sur des intérêts stratégiques clairement identifiés, des responsabilités explicites et des mécanismes de mise en œuvre crédibles. Le prochain CMFA peut ainsi constituer moins un exercice de relance symbolique qu'une étape de consolidation pragmatique.

Paul Maurice est secrétaire général du Comité d'études des relations franco-allemandes (Cerfa) depuis septembre 2024. Il a été chef de la Mission de l'Allemagne, de l'Europe alpine et adriatique à la Direction de l'Union européenne du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Il était auparavant chercheur au Cerfa à l'Institut français des relations internationales (Ifri), où il a travaillé en particulier sur les questions de politique intérieure allemande et les relations franco-allemandes dans le cadre de la construction européenne.

Comment citer cette publication :

Paul Maurice, « France-Allemagne : dépasser les différends pour renforcer la souveraineté européenne », *Briefings de l'Ifri*, Ifri, 15 juillet 2026.

ISBN : 979-10-373-1253-2

Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la responsabilité de l'auteur.

© Tous droits réservés, Ifri, 2026

Couverture : Emmanuel Macron and Federal Chancellor Friedrich Merz, E5 Meeting, Bundeskanzleramt, Berlin, Germany - Jun 24 2026 © News Agency Germany/Shutterstock



27 rue de la Procession
75740 Paris cedex 15 – France

Ifri.org

